



Programme de formation

Défendre les intérêts de l'État devant la juridiction administrative

28/06/2022

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : Agents amenés à représenter la Préfecture devant le tribunal administratif.

Prérequis : Notions élémentaires en droit public OU avoir suivi la formation "Rédaction de mémoires en contentieux".

Objectifs :

- Connaître le fonctionnement des juridictions administratives
- Comprendre le déroulement de l'instruction d'un dossier devant une juridiction administrative
- Élaborer une stratégie contentieuse et une défense
- Détenir un vocabulaire juridique

Programme :

Devant le tribunal administratif, le juge dirige l'instruction et décide des mesures nécessaires pour résoudre le litige. La procédure est écrite (les arguments sont échangés par des écrits appelés mémoires) et contradictoire (chaque partie a connaissance des arguments de la partie adverse). Des observations orales peuvent toutefois être présentées lors de l'audience mais il n'y a pas de plaidoirie comme dans le système judiciaire.

Introduction : le système des juridictions administratives, leur organisation et leurs compétences

1- L'instruction d'un dossier : une procédure écrite, contradictoire et inquisitoriale

La désignation d'un rapporteur, son rôle ;

Les 2 parties : le demandeur et le défendeur ;

Le déroulement de l'instruction : la procédure contradictoire ;

- Le mémoire introductif ;

- Le mémoire en défense ;

- Le mémoire en réplique ;

Une analyse collégiale du dossier ;

L'utilisation de l'application Télérecours.

2- L'audience

La fixation de la date et sa notification aux parties ;

Le déroulement de l'audience au Tribunal administratif et en Cour administrative d'appel :

- L'intervention du rapporteur ;

- Les observations orales des parties : leur contenu, leur style, leur construction, leur concision ;

- La mise en délibéré.

Programme de formation

3- Le délibéré et le jugement

Le délibéré entre les juges ;

Notification aux parties et les recours.

4- Les fins anticipées du procès

Non-lieu ;

Désistement.

5- Les procédures en cas de procédures d'urgence

Formateur référent :

,

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés (Powerpoint, schémas au tableau...) ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quizz interactif ;

- Compte tenu de l'importance de la partie contradictoire, réalisation en sous-groupe d'un mémoire en défense à partir d'un dossier remis par le formateur ;

- Préparation de l'audience en sous-groupe, suivie d'un jeu de rôle où le formateur jouera le rôle de juge de référé statuant en juge unique et chacun des sous-groupes les parties ;

Sous réserve de l'accord de l'intéressé, projection d'une courte vidéo sur les attentes d'un magistrat administratif concernant les représentants de l'Etat.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent de formation](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quizz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires Dendreo : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h.

Inscription après avis du responsable de formation.

L'évaluation se fera tout au long de la formation.

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition.